

Avis n° 2024/01
relatif à l'accréditation
de l'École nationale d'ingénieurs de Brest
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	École nationale d'ingénieurs de Brest
Sigle :	ENIB
Type :	Public, sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur
Académie :	Rennes
Sites de l'école :	Brest

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2021/07-08

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Renouvellement hors-périodique) :
Ingénieur diplômé de l'école nationale d'ingénieurs de Brest, en formation initiale sous statut d'étudiant
Ingénieur diplômé de l'école nationale d'ingénieurs de Brest, en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale d'ingénieurs de Brest ;
- Vu le rapport établi par Marie-Véronique LE LANN (rapporteuse principale, membre de la CTI), Véronique RAIMBAULT (experte auprès de la CTI et co-rapporteuse), Souad BENAICH (experte internationale auprès de la CTI), Rémi CHABO (expert-élève ingénieur auprès de la CTI) présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 janvier 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Brest	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Brest	Formation continue	2024	2026-2027	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Mettre en place rapidement un système de management de la qualité rationnel et opérationnel mobilisant l'ensemble du comité de direction ;
- Systématiser l'exposition à la recherche pour tous les élèves ;
- Se conformer au R&O quant aux enseignements réalisés par des enseignants vacataires issus du milieu socio-économique qui doivent enseigner au moins 25% de l'ensemble du cycle ingénieur ;
- Mettre en place un observatoire des métiers en particulier pour le suivi à long terme des carrières des diplômés et des secteurs d'activité ;
- Améliorer l'accueil des élèves étrangers surtout par un accès au logement proche de l'établissement et pour une meilleure information en amont sur les possibilités de bourses ;
- Améliorer la communication interne notamment concernant le projet de création de l'INP afin de rassembler toutes les parties prenantes sur un tel projet ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

L'école devra répondre à une injonction, formalisée par un plan d'action, sur la mise en place rapide d'un système de management de la qualité rationnel et opérationnel mobilisant l'ensemble du comité de direction. Ce document est à transmettre **pour le 15 juillet 2024**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s) :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Brest	2024	2026-2027

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 16 janvier 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 13 février 2024.



La présidente
Elisabeth Crépon